



Déchéance des droits

Par Anthonybp

Bonjour,

Je vais reprendre une activité en CDD de 18 mois et mes droits seront certainement déçus.

Ma conseillère m'a dit que le fait de rester inscrit sans pour autant bénéficier d'indemnités permet de repousser le délai de déchéance

Merci